Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: XD 1076

· Code du produit: 160970

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Dégraissant

· Emploi de la substance / de la

préparation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité · Producteur/fournisseur: HAFA France

ZI - Allée Clotaire 1er - BP 243

F-76197 YVETOT

Tél: 02.35.95.45.54
Fax: 02.35.95.83.63
Courriel: fds@hafa.org
Site Internet: www.hafa.org

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

GHS08

• Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03%

aromatiques.

• *Mentions de danger* H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

· Conseils de prudence P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: EUH208 Contient Orange, sweet, ext.. Peut produire une réaction

allergique.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.*vPvB:* Non applicable.

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

(suite de la page 1)

≥30%

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:		
Numéro CE: 934-954-2	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03%	50-100%
Reg.nr.: 01-2119826592-36	aromatiques.	
	🕸 Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 8028-48-6	Orange, sweet, ext.	≤0,1%
EINECS: 232-433-8	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
Reg.nr.: 01-2119493353-35	H411; 🕠 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques

· Indications complémentaires: Note P:

Contient moins de 0,1% de benzène.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Demander immédiatement conseil à un médecin. Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. · Après inhalation:

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure. · Après contact avec les yeux: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale. · Après ingestion:

> Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au

moins 48 heures après un accident.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou

d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

(suite page 3)

Page : 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021 Date d'impression: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite de la page 2)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans

les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par

endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément

au point 13.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau,

les yeux et les vêtements.

Utiliser des appareils résistant aux solvants.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

(suite de la page 3)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste

valeurs-seuil a surveiller par po de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

8028-48-6 Orange, sweet, ext.

Dermique Effets systémiques à long terme 8,89 mg/kg (Travailleurs / Workers) Inhalatoire Effets systémiques à long terme, 31,1 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

· PNEC

8028-48-6 Orange, sweet, ext.

PNEC - sol / soil 0,261 mg/kg
PNEC - sédiment d'eau douce / freshwater sediment 1,3 mg/kg
PNEC - sédiment marin / sea sediment 0,13 mg/kg
PNEC aqua (freshwater) 5,4 µg/l
PNEC aqua (marine water) 0,54 µg/l
PNEC - Installations de traitement des eaux usées 2,1 mg/l

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers

possibles lors du traitement: brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³, sur 8 heures

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au

moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et

d'hygiène: Respecter les mesures

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture

pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

• Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est

insuffisante.

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

· Protection des mains:



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au

produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 5)

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021 Date d'impression: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile (suite de la page 4)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide Couleur: Bleu · Odeur: Légère

Non déterminé. · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 240 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1.0 Vol % · Supérieure: 6.0 Vol %

102 °C (NF EN 22719) · Point d'éclair:

>230 °C · Température d'auto-inflammation · Température de décomposition: Non déterminé. · pH Non déterminé. · Viscosité:

· Viscosité cinématique à 40 °C 2,4 mm²/s (NF EN ISO 3104)

Non déterminé. · Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Non déterminé. · Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 25 °C: 0,805 g/cm³ (NF EN ISO 12185)

· Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

VOC (CE) 0 %

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

(suite de la page 5) · Changement d'état · Taux d'évaporation: Non déterminé. · Informations concernant les classes de danger · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les néant métaux

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

· Explosibles désensibilisés

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

• 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flamme et sources d'étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· 10.5 Matières incompatibles: Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

• **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03% aromatiques.

 Oral
 LD50.
 >5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)

 Dermique
 LD50.
 >3.160 mg/kg (Lapin) (OCDE 402)

 Inhalatoire
 LC50/4h.
 >5.266 mg/m³ (Rat) (OCDE 403)

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

(suite de la page 6)

8028-48-6 Orange, sweet, ext.

Oral LD50. >5.000 mg/kg (Rat)
Dermique LD50. >5.000 mg/kg (Lapin)

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Contient Orange, sweet, ext.. Peut produire une réaction allergique.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

• Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

• Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03% aromatiques.

NOELR >1.000 mg/l (Daphnia) (21d)

>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

LL50 >3.193 mg/l (Acartia tonsa) (ISO 14669 - 48h)

LL50 (96h) >1.028 mg/l (Scophthalmus maximus) (OECD 203)

ErL50 (72h) >10.000 mg/l (Skeletonema costatum) (ISO 10253)

8028-48-6 Orange, sweet, ext.

CE 50 (48H) 0,67 mg/l (Daphnia magna)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/9

(suite de la page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 06.12.2021 Date d'impression: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

système endocrinien

· vPvB: Non applicable.

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

12.6 Propriétés perturbant le

· Autres indications écologiques: · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la

nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- DOT, ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 10 (remplace la version 9) Date d'impression: 06.12.2021 Révision: 06.12.2021

Nom du produit: XD 1076

(suite de la page 8)

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et

règlements d'interdiction Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les solvants organiques liquides à usage professionnel.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Evaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· Phrases importantes : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu

aquatique - Catégorie 2

* * Données modifiées par rapport à la version précédente